



Le bulletin municipal

N°36 : octobre 2022 - une page d'information officielle distribuée par la mairie

Ouverture de la mairie

Lundi : 8 h - 12 h et vendredi : 8 h - 12 h et 13 h - 16 h, accueil par le secrétaire

Dimanche : 10 h - 12 h, accueil par le maire ou (et) les adjoints sur rendez-vous

Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : <http://mairiest-illpize.fr> email : contact@mairiest-illpize.fr

Vous pouvez demander rendez-vous avec le maire et/ou les adjoints en dehors de ces horaires

Le mot du maire

Chères Illpidiennes, chers Illpidiens,

Dimanche 2 octobre, la Fête d'automne est venue clôturer, dans la bonne humeur, le programme des animations qui vous ont été proposées. Une fois de plus, la saison estivale a été riche en événements. Un grand merci à toutes les associations, aux artistes, aux bénévoles, aux élus qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour que ceux-ci voient le jour.

La rentrée scolaire se sera faite, cette année, avec 32 élèves répartis dans deux classes, ce qui représente une légère baisse des effectifs par rapport à l'année précédente. Quant à la cantine, gérée par la commune de Saint-Illpize, elle connaît un grand succès puisqu'elle accueille chaque jour une trentaine d'enfants. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter chaque semaine les menus de la cantine sur Panneau Pocket. N'hésitez pas à télécharger cette application sur votre téléphone portable si vous ne l'avez pas encore fait. La mairie utilise régulièrement ce nouveau moyen de communication pour vous passer des informations en temps réel : événements divers, travaux, coupures de courant, etc. Une notification vous parvient chaque fois qu'une nouvelle information est publiée.

Même si les vacances d'été sont déjà loin, cela ne m'empêche pas de vous souhaiter à tous, parents, grands-parents, enseignants, associations, une très bonne reprise pour toutes vos activités. Certes, le climat actuel est tendu, avec l'inflation des matières premières et le coût de l'énergie qui pèsent sur notre pouvoir d'achat. De plus, l'été, avec de fortes températures et un manque d'eau a été éprouvant, en particulier pour nos agriculteurs. Il faut cependant rester optimistes et aller de l'avant !

Ainsi, en août et septembre, nous avons expérimenté les premières réunions publiques dans les villages de Channat, Tapon et Chazieux. Longtemps différées à cause des contraintes liées à la pandémie, elles ont été plébiscitées par bon nombre d'habitants qui nous ont honorés de leur présence. Chacun a pu s'exprimer et questionner les élus dans une atmosphère respectueuse et chaleureuse. Vous en trouverez un petit compte-rendu dans ce bulletin. Nous comptons bien poursuivre cette expérience dans les villages qui n'en ont pas encore bénéficié. Merci à tous pour votre accueil !

Nous l'attendions avec impatience et ce sera bientôt chose faite ! Plus qu'une ou deux semaines et le grand chantier de réhabilitation de l'église Sainte-Madeleine va commencer. L'église sera donc fermée pour une période d'environ 12 mois. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution du chantier.

En attendant de vous rencontrer à la faveur des prochains événements associatifs ou communaux, je vous souhaite à tous une excellente lecture de ce bulletin municipal.

Votre maire, Martine Defay

Zoom sur l'école

Depuis quelques semaines, la cour de récréation de l'école résonne à nouveau des rires et des cris des enfants. Ils sont 32 à y être inscrits en ce début d'année scolaire. C'est avec plaisir qu'ils ont retrouvé leurs institutrices, Madame Petit qui accueille 15 enfants dans sa classe de maternelle et CP, et Madame Choynet qui en accueille 17 du niveau CE et CM.

Les enfants ont aussi fait la connaissance de nouveaux personnels : Deborah Wojczak, qui vient en assistance dans la classe des petits et lors du repas de midi, Claire Réocreux, qui encadre les enfants sur le temps de midi et périscolaire et Candice Besse qui accompagne les enfants en situation de handicap dans la classe de Madame Choynet. Parmi les 32 enfants actuellement inscrits, 9 sont de Saint-Illpize et 2 sont en garde alternée.

Cette école de Villeneuve/Saint-Illpize n'est pas un regroupement pédagogique, elle est régie par une convention bipartite qui fixe les responsabilités et la participation financière de chaque commune. Villeneuve d'Allier a la responsabilité de l'entretien et du bon fonctionnement de l'école. Elle emploie les 3 agents qui viennent en renfort des institutrices et encadrent les enfants en dehors du temps scolaire proprement dit. Saint-Illpize, pour sa part, a la charge du fonctionnement de la cantine et est l'employeur de Brigitte Vigouroux qui occupe la fonction de cantinière.

Si, en tant que propriétaire des locaux, la commune de Villeneuve d'Allier prend en charge les gros travaux, tous les autres frais sont répartis au prorata du nombre d'enfants. Chaque commune fait le total des frais engagés pour l'école ou la cantine, en déduit les recettes perçues (subventions ou tickets cantine, par exemple) et répartit le solde en fonction du nombre d'enfants. C'est ainsi qu'en 2021, la participation de Saint-Illpize au fonctionnement de l'école a été de 12.053,11 € pour 13 enfants (sur un total de 39). Pour la cantine, la contribution de Saint-Illpize a été de 4.856,97 €. Ce sont des dépenses non négligeables dans le budget communal mais indispensables si l'on veut que nos villages soient attractifs pour les jeunes ménages.

Une fois au collège ou au lycée, les enfants bénéficient du service de transport scolaire entre Saint-Illpize et Brioude. Si la commune doit faire l'avance des frais et payer chaque mois les factures du transporteur, c'est la Région AURA qui en assume la charge financière. Les familles s'acquittent d'une participation de 75 € par trimestre et par enfant, contribution modeste eu égard au coût élevé de ce service de transport (17.531,32 € en 2021-2022).

L'écho des villages

Afin d'être au plus près des habitants, la municipalité a organisé dernièrement, à Channat, Tapon et Chazieux, des réunions publiques auxquelles participaient la maire, ses adjoints et le délégué du village concerné. Les échanges ont concerné des sujets communs à plusieurs villages, tels que la téléphonie mobile, la restauration du petit patrimoine, les relations de bon voisinage ou l'avancement du projet d'adressage, mais ils ont aussi permis de faire émerger les préoccupations particulières de chaque village.

A Channat, un village où les habitants n'hésitent pas à mettre la main à la pâte pour des menus (ou plus gros) travaux, la réunion n'a pas fait ressortir de gros soucis. La municipalité a pris note de la demande de traitement d'un tas de gravats à la sortie du village vers le Bancillon, et de fourniture d'un panneau « eau non potable » à mettre à la fontaine. Le principe du respect de la propriété privée a été rappelé ainsi que la nécessité de laisser dégagés les chemins communaux. Martine Defay a évoqué le fléau de l'agrostis, en espérant que la sous-préfecture propose une solution rapide et pérenne. La réunion s'est terminée par la décision des habitants de relancer la tradition du repas de village l'été prochain.



A Tapon, où la réunion a rassemblé résidents permanents et secondaires, trois sujets principaux, qui sont source de tensions entre les habitants, ont émergé. Le premier a concerné la vidéosurveillance installée par un habitant rue de la Forge, jugée illégale par certains. C'est une question qui n'est cependant pas du ressort de la commune, celle-ci ayant vérifié qu'une autorisation avait été délivrée en bonne et due forme.

Le deuxième sujet a concerné l'occupation du domaine public par des particuliers et notamment le stationnement, certains habitants considérant que l'espace communal situé devant leur maison leur était réservé, ou bloquant un passage public avec leur véhicule. Si le dialogue entre les habitants concernés et la compréhension mutuelle doivent présider à la résolution de ces querelles de voisinage, il reste que chacun doit se soumettre à la réglementation et qu'il appartient aux élus de la faire respecter. Par définition, le communal appartient à tout le monde et ne peut donc pas être privatisé par un individu, pour quelque raison que ce soit, à fortiori si cela constitue une gêne pour les autres.

Enfin, l'emplacement des poubelles le long de la route, devant une propriété privée, a été mis en cause, pour des questions de sécurité mais aussi de nuisances olfactives et visuelles importantes, aggravées cet été suite à des incivilités. Les nouveaux emplacements proposés seront étudiés par la mairie. Et pour terminer la réunion, les habitants ont été informés de la volonté de la municipalité d'aménager la place de Tapon. Une étude sera engagée à cet effet, avec la collaboration du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et d'Ingé 43.

A Chazieux, où quasiment toutes les familles étaient représentées à la réunion, les échanges se sont focalisés sur la question de l'accès à la station d'épuration, celui-ci étant inexistant et nécessitant le passage par un terrain agricole. Celui-ci n'est évidemment possible qu'entre deux cultures, ce qui peut poser des problèmes de timing. Une possibilité d'accès a été proposée, mais elle nécessitera une étude de faisabilité et un gros investissement.

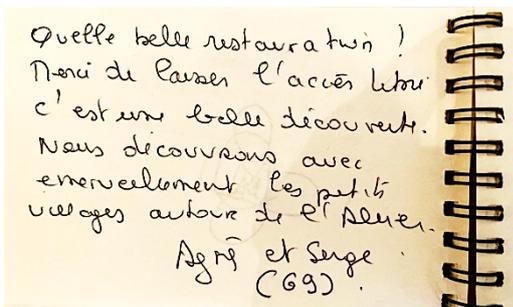
Par ailleurs, les habitants ont soulevé la question de l'état des chemins communaux. Certains sont très dégradés, suite au passage de motos et aux intempéries. C'est le cas du chemin qui va de Chazieux au Chambon ainsi que de la déviation, dont les deux extrémités sont très ravinées. Les habitants attendent aussi avec impatience d'avoir une connexion téléphonique mobile et Internet de qualité, ce qui devrait intervenir au plus tard en 2024.

Bilan de la saison estivale

L'été a été chaud à Saint-Illpize, au sens propre et au sens figuré. En effet, les épisodes caniculaires n'ont découragé ni les randonneurs, nombreux sur nos sentiers, ni les amateurs de patrimoine, attirés par le site exceptionnel du château. Il ne s'agit pas d'une impression puisqu'un comptage électronique est effectué à l'entrée du site. Mis en place le 9 mai et enlevé le 27 septembre, il a enregistré pas moins de 20.506 passages, soit 10.253 personnes qui ont franchi les portes du château. Même en enlevant 10 % de ce nombre, pour tenir compte du passage des exposants, des artistes, des enfants qui vont y jouer, on peut considérer que la fréquentation du site castral a été supérieure à 9.000 personnes.



Pour les accompagner dans leur découverte, l'association des Amis de Saint-Illpize avait mis au point une aide à la visite à télécharger sur Smartphone qui a été très appréciée, en dépit des quelques problèmes ponctuels de connexion à Internet que certains visiteurs ont connus. Vivement une couverture Internet de qualité partout à Saint-Illpize ! Par ailleurs, les membres de l'association se sont relayés au cœur de l'été pour assurer l'ouverture de l'église en fin d'après-midi, pour le plus grand bonheur des quelque 700 personnes qui en ont profité pour la visiter, souvent pour la première fois. La plupart ont manifesté beaucoup d'intérêt pour l'histoire de l'église, intimement liée à celle du village, et pour les œuvres d'art qu'elle abrite, comme la Pietà en bois, datant du 18^e siècle, représentée ci-contre.



Beaucoup de visiteurs ont aussi pu découvrir la chapelle, habituellement fermée en dehors des périodes où des exposants l'occupent. La mairie a compté sur le sens des responsabilités des visiteurs pour la laisser ouverte sans surveillance pendant la journée. Pari gagné puisqu'aucune dégradation n'a été constatée et que de nombreux visiteurs ont témoigné leur gratitude en laissant un petit mot dans le carnet déposé à cet effet ou même quelques pièces destinées à l'entretien !

Deux expositions ont en outre contribué à l'animation du site et ont connu un succès certain, de même que la résidence d'artistes organisée pour la 9^e fois par Diane Cazelles.

Côté concerts, en dépit d'un budget contraint, le programme n'avait rien à envier à celui de communes plus importantes et il y en avait pour tous les goûts. Du violon avec Patrice Fontanarosa et Gersende Mondani, dont la réputation dépasse les frontières, de la flûte et de la guitare avec le Duo Sostenuto ; du basson et du saxophone avec le jeune et prometteur duo néerlandais Dulfer & Witteveen ; du violoncelle avec l'australien Liam Morrissey (photo ci-contre) qui a enflammé son public ; et pour terminer en beauté, de l'opéra avec le Trio Mélodica. Ces 5 concerts de grande qualité ont enchanté leur auditoire et contribuent sans aucun doute à la notoriété de Saint-Illpize dans la vallée de l'Allier. Vous pouvez les revivre grâce à des photos et quelques captations vidéo sur le site Internet de la mairie, dans l'onglet « actualités ».



Brèves

Les services du B-Bus

Les prochaines dates de passage du B-Bus sont les mardis 8 novembre à Tapon et 11 décembre à Saint-Illpize, de 9 h à 12 h. Le B-Bus est un service gratuit de la CCBSA (communauté de communes de Brioude Sud Auvergne). Il se veut une réponse à l'absence d'interlocuteurs locaux et à la complexité croissante des démarches administratives, dont certaines en outre ne peuvent plus se faire que via Internet. Une difficulté supplémentaire pour certains habitants. C'est pour cette raison que l'équipe du B-Bus compte une conseillère numérique, Cassandra Ply. Elle animera une séance d'initiation à Internet le mercredi 9 novembre après-midi, à partir de 14 h 30, dans la salle du conseil de Saint-Illpize. Cette séance est ouverte à tous, elle est gratuite. Ne laissez pas passer l'occasion d'apprendre à vous servir de cet outil qui devient indispensable dans la vie quotidienne. Les inscriptions se font par téléphone à la mairie.



Mini chantier de jeunes cet été

La mairie a bénéficié de renfort en main d'œuvre cet été, du 11 au 20 juillet. Elle a en effet donné suite à la proposition de la Mission locale d'accueillir un mini chantier de jeunes, dans le cadre du dispositif Contrat Engagement Jeune (CEJ) démarré le 1^{er} mars dernier dans toutes les Missions Locales de France. Ces chantiers ont un double but : rendre service aux collectivités et donner aux participants une expérience de mise en situation professionnelle. Encadrés par des animateurs de la Mission locale, le groupe composé de 5 à 6 jeunes a travaillé sur plusieurs fronts : débroussaillage derrière l'église, gros nettoyage de la chapelle avant la saison estivale, et travaux de peinture. C'est grâce à leur travail, exécuté dans les règles de l'art, que la rambarde métallique du perron de la mairie a retrouvé tout son lustre. Merci à eux et à Florian Leroux qui a dirigé le groupe.

Lancement du chantier de l'église

C'est parti pour les travaux de restauration extérieure de l'église Sainte-Madeleine. La DRAC a accepté d'inscrire ce projet dans le cadre du FIP (fonds incitatif et partenarial destiné aux petites communes) qui prévoit une aide exceptionnelle de 60 % du coût total HT. Le plan de financement prévoit en outre une subvention de la Région AURA à hauteur de 20 %, du Département de Haute-Loire à hauteur de 11 % et une subvention de 25.000 € de la Mission Bern. La commune prendra en charge le solde. Les ordres de service aux 6 entreprises retenues ont été signés et une première réunion de chantier a eu lieu le 26 septembre sous la houlette d'Audrey Caparros, architecte du patrimoine, chargée du projet. Depuis, les Ateliers de Chanteloube, qui sont chargés du lot « maçonnerie », s'activent à mettre en place les installations nécessaires, dont une palissade qui va ceinturer l'ensemble et deux baraques abritant les sanitaires et un réfectoire. Les travaux à proprement parler démarreront début novembre, pour une durée prévue de 12 mois.

Concessions à l'état d'abandon

Dans le cadre normal de la gestion de son cimetière, la commune de Saint-Ilpize a initié une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon. Pour mémoire, les ayants-droits de ces concessions ont jusqu'à fin décembre 2024 pour effectuer la remise en état de leur concession. Passé ce délai, les concessions toujours à l'état d'abandon seront reprises par la commune. Sont concernées les concessions n°2, 3 et 4, 5 et 6, 7, 27 et 28, 34, 42, 46 et 47, 52, 53, 54, 57, 58 et 59, 60, 61, 62, 70, 71, 76 et 89, toutes situées dans l'ancien cimetière.

Restructuration du site Internet de la mairie

Comme annoncé dans le précédent bulletin, le site Internet a fait l'objet de quelques modifications. Il accueille désormais un onglet « urbanisme » où figurent les demandes d'autorisation d'urbanisme (déclarations préalables, demandes de permis de construire, demandes de certificats d'urbanisme) et les autorisations d'urbanisme en cours. Cette rubrique sera régulièrement mise à jour.

La rubrique « Règles d'urbanisme » est encore vide, elle sera alimentée dans les prochaines semaines. Dans l'onglet « vie municipale », vous trouverez 3 nouvelles rubriques : les procès-verbaux des conseils municipaux, qui sont les comptes rendus exhaustifs des séances du conseil, publiés une fois qu'ils sont validés ; la liste des délibérations, publiée dans la semaine qui suit chaque conseil ; et enfin, les décisions administratives qui sont notamment les arrêtés pris par le maire.

Soirée beaujolais

Le beaujolais nouveau sera mis à l'honneur à Saint-Ilpize le samedi 19 novembre lors de la soirée organisée par le Foyer rural et la commune de Saint-Ilpize. Au menu : assiette de charcuterie et fromage + tarte accompagnée d'un verre de beaujolais au prix de 10 € pour les adultes (gratuit pour les enfants jusqu'à 10 ans). Cette soirée aura lieu à la salle polyvalente à compter de 19 h. Réservations avant le 12 novembre auprès de Jacques Chausse (jchausse@wanadoo.fr) ou Isabelle Roussel (ir@orange.fr).

Des changements à la cantine

Les changements ne concernent pas le coût du ticket cantine qui, en dépit de l'inflation, reste fixé à 3,50 euros. La commune suivra bien sûr avec beaucoup d'attention l'évolution des dépenses d'alimentation, en espérant que la hausse des prix sera contenue et ne l'obligera pas à la répercuter.

En revanche, la régie cantine a été supprimée, simplifiant le travail de la cantinière. C'est également un progrès pour les parents qui reçoivent désormais un avis de sommes à payer de la part du Trésor Public et peuvent choisir de le faire de chez eux, par virement ou carte bancaire, ou en espèces ou par chèque en se rendant chez un buraliste agréé.

Reprise des cours de Pilates

Le Pilates est une activité proposée par le Foyer rural Villeneuve/Saint-Ilpize. C'est une gymnastique douce, basée sur la respiration, la concentration et l'étirement. Il s'adresse à toutes celles (ou ceux) qui veulent renforcer leurs muscles et leur équilibre et conserver leur souplesse. Animé par Céline Longeon, le cours regroupe dans une ambiance décontractée, une bonne quinzaine de participantes, qui se retrouvent le jeudi de 14 h à 15 h, à la salle polyvalente. Il est encore possible de s'inscrire (tél 06 89 98 17 02 ou 06 87 06 38 22). Coût annuel : 70 € + 5 € pour l'adhésion au Foyer rural.

Chère énergie

Tout comme les ménages, les collectivités sont confrontées à la hausse du prix de l'énergie et cherchent à en réduire l'impact. Saint-Ilpize ne fait pas exception et les élus réfléchissent à la réduction des dépenses d'électricité de la commune sans pour autant compromettre la qualité du service public. Pour ce qui concerne l'éclairage public, cela fait plusieurs années que la réflexion est engagée, avec l'extinction des lumières à partir de minuit et le remplacement des ampoules par des leds. Peut-être est-il possible d'aller plus loin encore en réduisant l'intensité lumineuse, en avançant l'heure d'extinction des lampes, en appliquant une gestion différenciée des lampadaires, etc. Une réunion de travail avec un responsable du Syndicat d'énergie est prévue pour étudier toutes ces options. Toute suggestion est la bienvenue.

Avancement du projet d'adressage

C'est à un travail de longue haleine que les élus se sont attelés. La première étape a été de répertorier toutes les voies existantes, imaginer des noms et les proposer aux habitants. La seconde, en cours, se fait sur Internet. Elle consiste à alimenter une base adresses locale, communément appelée BAL, qui elle-même va aller enrichir la base adresses nationale. Concrètement, il s'agit de positionner sur une carte tous les villages, les lieux-dits, les noms de rue et les points adresse, c'est-à-dire les entrées des maisons et/ou les boîtes à lettres, ce qui a nécessité pas mal de repérages dans les villages. Les maisons sont numérotées à partir d'un point de départ qui est déterminé au cas par cas. Cela peut être le centre du village, le début d'une rue, en partant du nord ou de l'est, ou le sens de circulation le plus naturel. La numérotation prévue est métrique. A titre d'exemple, une maison dont l'adresse serait 56, route des Cépages, est située à 56 mètres du départ de cette route. Ce système de numérotation est privilégié dans les campagnes. Une fois que la base adresses locale sera complètement alimentée, la mairie saura exactement quels numéros de maison seront nécessaires et pourra passer la commande des plaques de rue et des numéros. Il faudra donc encore patienter quelques mois pour les voir apparaître dans les villages. En revanche, dès que la BAL sera publiée, les noms de rue et numéros seront présents dans les GPS. Il est à noter que ce dossier bénéficie d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et que Saint-Ilpize a devancé le législateur, qui vient de rendre l'adressage obligatoire pour toutes les communes.

Date à retenir

La distribution des colis de Noël aux aînés de la commune par les membres du CAS aura lieu le mercredi 14 décembre à partir de 14 h. En cas d'absence prévue, merci de prévenir la mairie.



Carnet rose

Depuis le 18 août, Saint-Ilpize compte un nouvel habitant avec la naissance d'Albin chez Thibaut Baronnier et Gwendoline Porte, les sympathiques gérants de la Bouche à l'Endroit. Nous lui souhaitons tout le bonheur du monde.

Carnet blanc

En l'espace de quelques semaines, deux mariages ont été célébrés à la mairie de Saint-Ilpize !

Le 13 août, Marilyne Avont, originaire de Channat, animatrice du patrimoine au Pays d'art et d'histoire du Haut-Allier, et Patrice Bardy, habitant à Langeac, ont convolé en justes noces. Et le 10 septembre, ce sont Océane Savy et Raphaël Lancier qui se sont unis par les liens du mariage.

Tous nos vœux de bonheur les accompagnent !



